

**RAPPORT N° 04/6-44**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES**  
**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Il incombe à la Commune de nettoyer les différents abords des chaussées communales des différents végétaux sauvages, afin d'offrir aux citoyens un cadre de vie plus agréable ainsi qu'une meilleure circulation à l'ensemble des usagers de la voirie.

Pour cela, la Commune dispose de son personnel qui effectue cette tâche quotidiennement. Disposant d'un réseau de voirie de plus de trois cents kilomètres, il s'avère (surtout en saison humide ou la croissance des végétaux est plus rapide) que la Commune a besoin d'un renfort pour effectuer cette tâche qu'elle ne peut réaliser avec ses seules équipes.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Commune a décidé de se doter de marchés à bon de commande lui permettant de répondre à la demande. Ceux-ci seront répartis sur six lots géographiques reprenant le découpage de la Commune en quartiers.

Ces travaux consisteront notamment en la maintenance des zones enherbées par fauchage, débroussaillage, ainsi que l'évacuation des déchets .

La liste des lots géographiques est la suivante :

- Lot 1 Petite-Ile / Centre-Ville / Sainte-Clotilde / Chaudron / Prima,
- Lot 2 Bois-de-Nêfles / Moufia,
- Lot 3 Vauban / Montgaillard / Camélias / Saint-François,
- Lot 4 Source / Bellepierre / Brûlé,
- Lot 5 Montagne 8ème et 15ème / Saint-Bernard,
- Lot 6 Bretagne / Domenjod.

Le montant de chaque lot est de 20 000,00 euros TTC mini et de 80 000,00 euros TTC maxi.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 011 et Article 61880005 du Budget principal 2005.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2004 a retenu le classement suivant, en fonction des critères d'attribution au Règlement de la Consultation :

## RAPPORT N° 04/6-44

Lot	Entreprise
1	1° EJR 2° SPEED NET 3° PASREL
2	1° ILOT JARDINS 2° CLEAN ESPACE VERTS 3° PASREL
3	1° SPEED NET 2° CLAIN France 3° LE JARDIN DE CHLOE
4	1° REUNION ELAGAGE 2° CLAIN France 3° LE JARDIN DE CHLOE
5	1° CLEAN ESPACE VERTS 2° REUNION ELAGAGE 3° APOI
6	1° APOI 2° CLEAN ESPACE VERTS 3° IGOUF

Je vous demande, en conséquence :

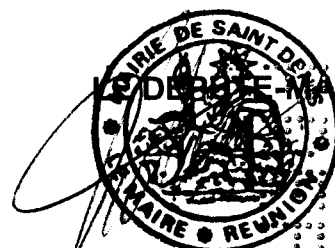
1° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en six lots précités ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 011 et Article 61880005) ;

3° de m'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/6-44  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

**OBJET**

**ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES  
APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/7-42 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-44 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres concernant le marché à bons de commandes pour l'entretien des espaces végétalisés de la Commune.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

## DELIBERATION N° 04/6-44

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Pubics) ;
- marché à bon de commandes décomposé en six lots :
  - Lot 1 Petite-Ile / Centre-Ville / Sainte-Clotilde / Chaudron / Prima,
  - Lot 2 Bois-de-Nèfles / Moufia,
  - Lot 3 Vauban / Montgaillard / Camélias / Saint-François,
  - Lot 4 Source / Bellepierre / Brûlé,
  - Lot 5 Montagne 8ème et 15ème / Saint-Bernard,
  - Lot 6 Bretagne / Domenjod ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 011 et Article 61880005 (montant mini : 20 000,00 euros par lot - montant maxi : 80 000,00 euros par lot).

### ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres :

Lot	Entreprise
1	EJR
2	ILOT JARDINS
3	SPEED NET
4	REUNION ELAGAGE
5	CLEAN ESPACE VERTS
6	APOI

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**



**René-Paul VICTORIA**

